

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 29 juin 2017

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. ROZOY

Convocation envoyée le 22 juin 2017

Publié le 30 juin 2017

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 53

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 16

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Françoise TENENBAUM	Mme Claudine DAL MOLIN
M. Pierre PRIBETICH	Mme Christine MARTIN	M. Yves-Marie BRUGNOT
M. Patrick CHAPUIS	Mme Lê Chinh AVENA	M. Guillaume RUET
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Hélène ROY	M. Louis LEGRAND
M. Rémi DETANG	M. Georges MAGLICA	M. Patrick ORSOLA
Mme Catherine HERVIEU	Mme Chantal TROUWBORST	Mme Florence LUCISANO
M. José ALMEIDA	M. Joël MEKHANTAR	M. Jean DUBUET
M. François DESEILLE	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Mme Céline TONOT
Mme Colette POPARD	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Jean-Philippe MOREL
M. André GERVAIS	M. Denis HAMEAU	M. Nicolas BOURNY
M. Frédéric FAVERJON	M. Christophe BERTHIER	M. Jean-Louis DUMONT
M. Jean-Patrick MASSON	M. François HELIE	M. Patrick BAUDEMONT
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Chantal OUTHIER	M. Dominique SARTOR
Mme Anne DILLENSEGER	M. Emmanuel BICHOT	M. Gilbert MENUT
M. Charles ROZOY	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Patrick MOREAU	M. Hervé BRUYERE	M. Cyril GAUCHER
M. Jean-Yves PIAN	M. Jean ESMONIN	M. Adrien GUENE.
Mme Stéphanie MODDE	Mme Sandrine RICHARD	

Membres absents :

M. Dominique GRIMPRET	M. Thierry FALCONNET pouvoir à M. François REBSAMEN
M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-François DODET pouvoir à Mme Colette POPARD
Mme Louise MARIN	M. Didier MARTIN pouvoir à M. Georges MAGLICA
M. François NOWOTNY	M. Benoît BORDAT pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI
Mme Dominique BEGIN-CLAUDET	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. José ALMEIDA
Mme Anne PERRIN-LOUVRIER	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Jean-Yves PIAN
M. Jacques CARRELET DE LOISY	Mme Danielle JUBAN pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
Mme Lydie CHAMPION	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Jean-Louis DUMONT
Mme Michèle LIEVREMONT	M. Laurent BOURGUIGNAT pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
M. Philippe BELLEVILLE	Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. François HELIE
	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES pouvoir à M. Gilbert MENUT
	M. Édouard CAVIN pouvoir à Mme Frédérique DESAUBLIAUX
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
	M. Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à M. Patrick BAUDEMONT
	Mme Corinne PIOMBINO pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à M. Adrien GUENE.

OBJET : CULTURE ET SPORTS

**Région de Gendarmerie de Bourgogne-Franche-Comté - Stade du quartier
Deflandre - Travaux d'éclairage - Cession de projecteurs**

Un stade composé d'une aire de jeu gazonnée permettant la pratique du football et du rugby, ceint d'une piste d'athlétisme, est implanté quartier Deflandre, 30 boulevard Maréchal Joffre à Dijon. Cet équipement, propriété de l'Etat, et géré par la Région de Gendarmerie de Bourgogne-Franche-Comté, est utilisé dans le cadre de séances de sport en interne, mais également par les équipes de football et de rugby du Club Sportif et des Loisirs de la Gendarmerie, composées de joueurs militaires et civils, et par les élèves du collège Clos de Pouilly.

La Région de Gendarmerie de Bourgogne-Franche-Comté, qui a fait procéder, sur son budget, à la réalisation de travaux de réfection de la pelouse et à la création de vestiaires « femmes et hommes » souhaite améliorer les conditions de pratique en dotant ce stade d'un éclairage.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 75 000 € TTC.

Comme ce projet présente un caractère d'intérêt général en permettant aux associations sportives de Dijon Métropole de disposer d'un site supplémentaire, il est proposé d'apporter une aide matérielle en cédant gracieusement douze projecteurs de 2 000 watts, d'une valeur estimée à environ 15 000 €, afin de permettre la réalisation des travaux, dont la Région de Gendarmerie de Bourgogne-Franche-Comté assurera entièrement la maîtrise d'ouvrage.

Ces projecteurs, qui proviennent des mâts d'éclairage du stade Gaston Gérard, sont disponibles depuis la mise en service des lampes de la tribune Est de ce stade, et ne pourront pas être utilisés sur un autre site.

Enfin, il est précisé que la Ville de Dijon participe au financement de l'opération en accordant une subvention d'investissement de 30 000 €.

**LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :**

- **de céder** gracieusement, à la Région de Gendarmerie de Bourgogne-Franche-Comté, douze projecteurs de 2 000 watts, d'une valeur estimée à environ 15 000 € ;
- **d'approuver** la convention entre Dijon Métropole, la Ville de Dijon et la Région de Gendarmerie de Bourgogne-Franche-Comté, fixant les modalités de cession, ci-annexée ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ladite convention et à lui apporter des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale.

SCRUTIN : POUR : 69
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 16 PROCURATION(S)